



Annulation d'une assignation en référé de mon propriétaire

Par **cocochat**, le **07/03/2010** à **18:51**

Bonjour,
je vous expose mon problème. L'année dernière, suite à des problèmes personnels imprévus, je me suis retrouvé avec un retard de loyer de 3 mois.
Mon proprio qui un organisme hlm, m'a fait délivrer un commandement de payer pour ces trois mois de loyers en retard.
J'ai pu régulariser mon retard de loyer, une quinzaine de jours avant la fin du délai de deux mois qui m'était imparti sur ce commandement.
A ce jour, j'ai toujours des problèmes financiers qui m'obligent à régler mes loyers avec un mois de retard, mais je les règle toujours.
Malgré cela, je viens de recevoir une assignation en référé de mon proprio qui demande mon expulsion de mon logement, au motif que le commandement de payer qui m'avait été délivré est demeuré infructueux.
Est-il possible de faire annuler cette assignation, car le commandement de payer n'est jamais demeuré infructueux.
Merci par avance de toute l'aide et de tous les conseils que vous pourrez m'apporter.

Par **amajuris**, le **09/03/2010** à **17:53**

bonjour,
le commandement de payer a du vous être délivré par un huissier.
contactez le afin d'expliquer votre situation.
cordialement

Par **coco**chat, le **09/03/2010** à **19:31**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse.

J'ai déjà contacté l'huissier, je suis même allé sur place à son étude, mais il m'a dit qu'il ne pouvait rien faire car la procédure est en marche et que c'est auprès de mon proprio et non auprès de lui, que je dois m'adresser pour expliquer la situation.

Je suis donc intervenu auprès de mon proprio par l'intermédiaire de son avocat, mais mon intervention par courrier recommandé est demeurée lettre morte.

Que dois-je faire? Dois-je également prendre un avocat?